

FICHE REGIONALE ORIENTATION ET PRESCRIPTION

INFORMATION PREALABLE

Pour le processus d'entrée dans le dispositif IAE, se référer au diagramme en dernière page.
Note : L'orientation n'est pas obligatoire pour l'accueil d'un salarié par une SIAE.

IDENTITE DU CANDIDAT

Mme / M. Nom / Nom de jeune fille :/..... Prénom :

Né(e) le :/...../..... A : Pays :

Nationalité : Française Ressortissant de l'UE Autre

Adresse :

Commune :

Téléphone fixe :/...../...../..... Portable (facultatif) :/...../...../.....

E-mail (facultatif) :

Inscrit à Pôle Emploi oui non N° inscription :

Si bénéficiaire du RSA : Nom du référent unique :

Téléphone :/...../...../..... E-mail :

Renseigner les rubriques suivantes en fonction de votre qualité : Orienteur/ Prescripteur.

1. ORIENTATION

Est qualifié d'orienteur : *Tout représentant d'un organisme non prescripteur, accueillant du public.*
Son rôle : *Mettre en relation les personnes susceptibles de relever de l'IAE avec une SIAE ou demander à un prescripteur habilité la réalisation du diagnostic socioprofessionnel préalable à toute embauche par une SIAE.*
Les critères d'orientation : *La décision d'orientation d'un candidat vers une Structure de l'Insertion par l'Activité Economique doit se faire sur la base de «difficultés sociales et professionnelles particulières» (art. L.5132.1 du code du travail). Ces difficultés ne permettent pas au candidat d'exercer immédiatement une activité (ou de s'y maintenir) dans les conditions ordinaires du marché du travail sur le territoire.*

A remplir par l'ORIENTEUR

Nom : Prénom :

Qualité :

Nom de la structure: Téléphone :/...../...../.....

E-mail : Adresse :

.....

Date de l'orientation :/...../..... **Tampon de la structure** :

Signature de l'orienteur

MOTIFS ET OBJECTIFS DE L'ORIENTATION VERS UNE SIAE

(Axes de travail, logique de parcours insertion, attentes, etc.)

2. PRESCRIPTION

Est qualifié de prescripteur : tout professionnel préalablement informé sur le dispositif IAE :

- Les conseillers de Pôle emploi
- Les conseillers Mission Locale ou Cap emploi
- Les intervenants sociaux désignés prescripteurs habilités par le Préfet.

Son rôle : Réaliser un diagnostic socioprofessionnel lors d'un entretien. Cette prescription est un préalable à la délivrance de l'agrément par un conseiller de Pôle emploi ;

Les critères d'orientation : Le diagnostic socioprofessionnel doit porter sur le repérage des difficultés rencontrées par la personne constituant des freins à :

- l'accès au marché du travail dans les conditions ordinaires
- le maintien dans l'emploi dans les conditions ordinaires du marché du travail

Le diagnostic que vous réalisez a une validité de 6 mois.

A remplir par le PRESCRIPTEUR

Nom : Prénom :

Qualité :

Nom de la structure : Téléphone :/...../...../.....

E-mail : Adresse :

Date de entretien :/...../.....

Tampon de la structure :

MOTIVATION DE LA PRESCRIPTION

Le diagnostic est établi selon l'appréciation d'un ou plusieurs critères suivants :

➔ Situation professionnelle:

- Le niveau de formation ou de qualification au regard du projet professionnel et du marché du travail
- Les connaissances et les compétences maîtrisées ou manquantes, leur validité ou leur obsolescence au regard des métiers disponibles sur le territoire
- La situation du marché du travail local
- La nature et les caractéristiques de l'emploi recherché, la zone géographique et le salaire attendu.

➔ Situation sociale :

- L'âge
- L'état de santé
- La précarité de la situation matérielle
- Les conditions ou l'absence de logement
- La mobilité, l'isolement
- La situation personnelle et familiale.

FICHE REGIONALE ORIENTATION ET PRESCRIPTION

Sans activité depuis : moins de 12 mois 12 à 24 mois plus de 24 mois

Niveau de formation : infra VI: scolarité (quasi) inexistante VI : scolarité obligatoire

Vbis : niveau CAP, BEP V : BEP, CAP obtenu IV : Bac III : DEUG, BTS, DUT

I-II : Licence et plus non connu

Niveau de qualification : manœuvre ouvrier spécialisé ouvrier qualifié (P1, P2)

ouvrier qualifié (P3, P4, OHQ) employé non qualifié employé qualifié technicien ou dessinateur

agent de maîtrise cadre non connu

Moyen de transport :

Indemnisation ou allocation :

Situations particulières : (Domicilié en **ZUS/CUCS**, **Reconnaissance RQTH**, CIVIS/Contrat d'autonomie, Autre...)

Référent : Téléphone :/...../...../..... E-mail :

MOTIFS ET OBJECTIFS DE LA PRESCRIPTION :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

ELIGIBILITE DU CANDIDAT AU DISPOSITIF DE L'IAE

OUI : l'IAE est une réponse appropriée pouvant faciliter l'insertion professionnelle de la personne : le candidat est éligible au dispositif IAE.

NON : l'IAE n'est pas l'orientation adaptée pour la personne : l'information doit être transmise à l'orienteur par le prescripteur.

Motif de non éligibilité/ Proposition d'une solution alternative :

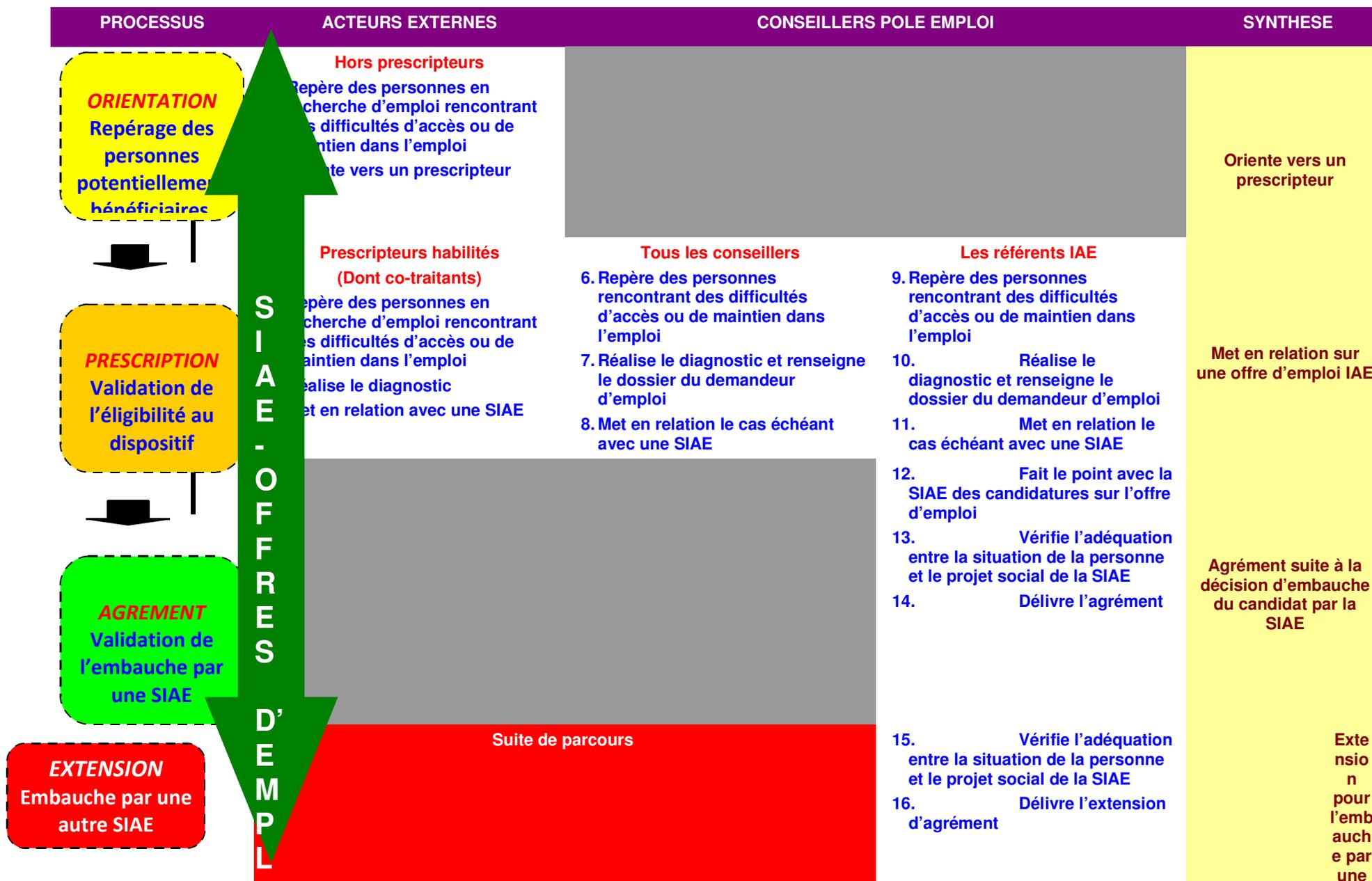
.....
.....
.....

Fait à : **le** / /

Signature du bénéficiaire

Signature du prescripteur

FICHE REGIONALE ORIENTATION ET PRESCRIPTION



FICHE REGIONALE ORIENTATION ET PRESCRIPTION

